

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 11 octobre 2022

Date de la

Convocation :

6 octobre 2022

Date d’Affichage :

14 octobre 2022

Objet : Délibération n° 2022-119

**Construction d’un réservoir d’eau potable : conventions
de servitude de passage**

**L’an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 9 – Nombre de pouvoirs : 5

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine (jusqu’à la délibération n° 114), ROUX Catherine.

Étaient représentés : M. PONS Nicolas par M. FINE Sébastien, M. LAURENT Sylvain par Mme GRANET Céline, Mme MOYA Nadine par Mme ARNAUD Patricia (à partir de la délibération n° 115), M. CORDIER Georges par M. FAURE-BRAC Christian, Mme ROMAN Leslie par M. ARNAUD Cyril.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas.

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du projet de construction du nouveau réservoir d’eau potable, il convient de demander les autorisations de passage aux propriétaires concernés par la canalisation d’eau potable alimentant ce nouveau réservoir.

VU la liste des terrains concernés par ces servitudes de passage, à savoir :

- Section D - parcelles n° 265, 270, 277, 278, 279, 287, 294, 295, 296, 314, 318, 319, 1605 et 1606.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal :

- Donne un avis favorable à l’exposé de M. le Maire.
- Approuve le projet de convention de servitude de passage à passer avec l’ensemble des propriétaires des parcelles dont la liste est ci-annexée.
- Autorise M. le Maire à signer les conventions de servitude de passage avec les propriétaires concernés.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,
Sébastien FINE